



CEPE

Centre d'étude sur la
pauvreté et l'exclusion

**LES COÛTS DE LA PAUVRETÉ AU QUÉBEC
SELON LE MODÈLE DE NATHAN LAURIE**

Rédaction et analyse réalisées par:
Athanase Barayandema et Guy Fréchet

Conception graphique et mise en page :
Direction des communications
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale

Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion
Direction générale adjointe de la recherche, de l'évaluation et du suivi de la performance
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale
425, rue Saint-Amable, 4^e étage
Québec (Québec) G1R 4Z1

Téléphone : 418 646-0425, poste 67271
Télécopieur : 418 644-1299
Courriel : cepe@mess.gouv.qc.ca

Le présent document peut être consulté sur le site Internet du Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion (CEPE) à l'adresse suivante : www.cepe.gouv.qc.ca. La reproduction totale ou partielle de ce document est autorisée à la condition que la source soit mentionnée.

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2011
ISBN 978-2-550-63000-5 (en ligne)



TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES TABLEAUX	V
RÉSUMÉ	VII
AVANT-PROPOS	VIII
1. INTRODUCTION	1
2. SYNTHÈSE DES ÉCRITS SUR LES COÛTS DE LA PAUVRETÉ	2
3. MÉTHODOLOGIE	7
4. COÛTS DE LA PAUVRETÉ	8
4.1 COÛTS DE TRAITEMENT DE LA PAUVRETÉ	8
4.1.1 Coûts de la pauvreté pour le système de santé	8
4.1.2 Coûts de la pauvreté dus à la criminalité	9
4.1.3 Coûts des programmes d'assistance sociale	11
4.1.4 Autres coûts sociaux de la pauvreté	12
4.2 COÛTS DE LA PAUVRETÉ TRANSMISE D'UNE GÉNÉRATION À L'AUTRE	12
4.2.1 Coûts individuels de la pauvreté des enfants	12
4.2.2 Coûts sociaux de la pauvreté des enfants	13
4.3 COÛTS DE RENONCIATION DE LA PAUVRETÉ	14
4.3.1 Coûts individuels de renonciation de la pauvreté des personnes dans les unités familiales	14
4.3.2 Coûts sociaux de renonciation des personnes dans les unités familiales en situation de pauvreté	15
4.4 LE COÛT GLOBAL DE LA PAUVRETÉ AU QUÉBEC	16
5. CONCLUSION	17
BIBLIOGRAPHIE	19
ANNEXES	23
1. Note méthodologique de l'estimation des coûts de la pauvreté dus à la criminalité	23
2. Répartition de la criminalité, selon les provinces, Canada, 2009	24



LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1 :	Impact de la réduction de la pauvreté sur les dépenses publiques en santé, Québec, 2008	9
TABLEAU 2 :	Répartition des quintiles de littératie selon le quintile de revenu au Canada	10
TABLEAU 3 :	Probabilités d'être impliqué dans un crime selon les quintiles de revenu	10
TABLEAU 4 :	Impact de la réduction de la pauvreté sur les coûts de la criminalité au Québec (en milliards de dollars)	11
TABLEAU 5 :	Impact de la réduction de la pauvreté des enfants, Québec, 2008	13
TABLEAU 6 :	Impact de la réduction de la pauvreté des personnes dans des unités familiales, Québec, 2008	15
TABLEAU 7 :	Coût total de la pauvreté au Québec, 2008 (en milliards de dollars)	16



RÉSUMÉ

Nous tentons, dans le présent document, d'estimer les coûts de la pauvreté au Québec sur la base de l'application d'un des modèles recensés, soit celui proposé par Nathan Laurie et publié par l'Ontario Association of Food Banks en 2008. Il s'agit d'une étude récente sur la question dans le contexte canadien, ce qui permet une transposition assez fidèle de la méthode.

Les écrits qui ont traité des coûts de la pauvreté ici et ailleurs ont fait l'objet d'une recension. Par la suite, la méthodologie utilisée, qui s'inspire du modèle d'estimation retenu, a été exposée. Les différents coûts de la pauvreté mesurés à l'aide de ce modèle, dont voici les principaux, sont ensuite estimés :

- les coûts qui s'appliquent au traitement des symptômes et des conséquences de la pauvreté, en particulier les coûts pour les systèmes de santé et de justice pénale ainsi que les coûts de l'aide sociale;
- les coûts de la pauvreté transmise d'une génération à l'autre sont des coûts futurs que la société paiera pour les enfants actuellement en situation de pauvreté qui vivront la même situation de pauvreté que leurs parents à l'âge adulte;
- les coûts de renonciation sont des coûts dus à un manque à gagner des personnes en situation de pauvreté. Ils recouvrent aussi des coûts que la société paie pour avoir failli à s'attaquer aux déterminants de la pauvreté.

L'application du modèle tient compte des sources de données disponibles. En scindant les coûts individuels et sociaux, nous avons obtenu, pour l'année 2008, les résultats suivants (en milliards de dollars) :

TYPES DE COÛTS	COÛTS INDIVIDUELS	COÛTS SOCIAUX	TOTAL	% DU PIB
Coûts de traitement		4,7 - 4,9	4,7 - 4,9	1,7 - 1,8
Coûts transmis d'une génération à l'autre	0,7 - 0,9	0,07 - 0,09	0,8 - 1,0	0,3 - 0,4
Coûts de renonciation	9,9 - 10,8	0,3	10,2 - 11,1	3,8 - 4,1
Total	10,6 - 11,7	5,1 - 5,3	15,7 - 17,0	5,8 - 6,3

Les résultats de l'analyse suggèrent que, sur les dimensions évaluées, la pauvreté coûte à l'ensemble de la société québécoise entre 15,7 et 17,0 milliards de dollars annuellement, soit entre 5,8% et 6,3 % du PIB réel. Les seuls coûts sociaux sont estimés à plus de cinq milliards de dollars par an.

AVANT-PROPOS*

Cette note de recherche répond à une demande du Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion afin d'évaluer les coûts de la pauvreté au Québec.

Nous tentons d'estimer ces coûts sur la base d'une recension des écrits et d'une application pour le Québec d'un des modèles recensés, soit celui proposé par Nathan Laurie et publié par l'Ontario Association of Food Banks en 2008.

Sans négliger l'objectif d'établir un chiffre précis, nous souhaitons principalement susciter une réflexion sur les coûts et les conséquences de la pauvreté pour la société. Il faut par ailleurs tenir compte du fait que tout modèle de ce genre repose sur plusieurs postulats et sur un raisonnement nécessairement imparfaits.

* Nous tenons à remercier sincèrement monsieur Nathan Laurie, qui nous a prodigué de judicieux conseils sur l'utilisation de son modèle.

Nous remercions également mesdames Liz Durden, Mara Baltais et Jelena Markovic, stagiaires reçues dans le cadre du « Programme interprovincial d'échange pour étudiants universitaires » pour leur collaboration à la recension des écrits.

Nous remercions enfin les membres du Comité de direction et autres collègues du CEPE qui ont généreusement commenté les versions préliminaires de cette note de recherche, tout particulièrement mesdames Dorothée Boccanfuso, Lucie Gélinau, Vivian Labrie, Ginette Paquet, Marie-France Raynault et Sylvie Rheault, ainsi que messieurs Jean-Michel Cousineau, Marco de Nicolini, Serge Hamel et Alain Noël. Ils ne sauraient être tenus responsables des erreurs ou omissions de ce texte.



1. INTRODUCTION

La pauvreté a des effets négatifs sur le bien-être des personnes qui la vivent. Cependant, au-delà de ces effets, elle comporte également un impact financier sur la société.

Par exemple, les enfants issus des familles qui vivent en situation de pauvreté sont davantage susceptibles de décrocher. Or, le décrochage scolaire a des conséquences à la fois sur les personnes, les familles et sur l'ensemble de la société. En outre, les personnes en situation de pauvreté ont plus de risques d'être malades et de mourir prématurément, ce qui exerce aussi des pressions sur les services sociaux et de santé.

Malgré des progrès significatifs dans la lutte contre la pauvreté, il y avait encore en 2008, au Québec, près de 726 000 personnes, dont 138 000 enfants, qui vivaient dans des ménages ne pouvant couvrir leurs besoins de base selon la mesure du panier de consommation (MPC). Cette mesure fournit une référence pour suivre les situations de pauvreté du point de vue de la couverture des besoins de base. Combien leur coûte leur pauvreté? Combien cette situation coûte-t-elle à la société québécoise? Tout en reconnaissant qu'une partie des dommages humains et sociaux de la pauvreté est sans prix, nous partons de la notion que si l'intervention visant à lutter contre la pauvreté peut paraître onéreuse à certains, le fait de ne pas s'y attaquer peut aussi coûter cher à cause des effets inhérents à la pauvreté.

Nous tentons dans cette étude d'estimer ces coûts sur la base d'une recension des écrits et d'une application pour le Québec d'un des modèles recensés, soit celui proposé par Nathan Laurie¹ et publié par l'Ontario Association of Food Banks en 2008. Il s'agit d'une étude récente sur la question dans le contexte canadien, ce qui permet une transposition assez fidèle de la méthode.

Dans la section suivante, nous résumons les écrits recensés qui ont traité des coûts de la pauvreté ici et ailleurs. Dans la section 3, nous présentons la méthodologie utilisée. Dans la section 4, nous estimons les différents coûts de la pauvreté mesurés à l'aide du modèle retenu, tels que les coûts pour le système de santé, les coûts de la criminalité, les coûts de la pauvreté transmise d'une génération à l'autre, et les pertes économiques.

1. Nathan Laurie a enseigné l'économie appliquée pendant plus de 30 ans à l'université. Il a également travaillé comme conseiller du gouvernement fédéral (conseiller du ministre des Finances sous le gouvernement de Pierre Elliott Trudeau), chercheur principal (directeur de la prévision au Conference Board du Canada) et membre de l'équipe éditoriale du *Toronto Star* de 1984 à 2008.

2. SYNTHÈSE DES ÉCRITS SUR LES COÛTS DE LA PAUVRETÉ

Selon des écrits consultés, quelques études ont tenté de déterminer les coûts économiques de la pauvreté en général, de la pauvreté des enfants, ou encore des coûts pour certains secteurs comme, par exemple, l'éducation, la santé, la criminalité. Certaines de ces études ont été menées aux États-Unis, en Grande-Bretagne et au Canada.

Une des rares études canadiennes dans laquelle on a tenté de déterminer les coûts économiques et sociaux de la pauvreté est celle publiée par l'Ontario Association of Food Banks en 2008 (Laurie, 2008). Même si l'objectif de l'étude était d'estimer les coûts économiques et sociaux de la pauvreté en Ontario, l'auteur les évalue aussi pour tout le Canada. En basant ses estimations sur des études empiriques (Holzer et autres, 2007; Hirsch, 2008), il cherche à déterminer les coûts économiques et sociaux des multiples conséquences de la pauvreté. Son modèle révèle qu'il s'agit d'une opération relativement complexe, à l'image de la complexité observable dans la réalité. De plus, l'auteur estime la part des fonds publics allouée aux systèmes de santé et de justice pénale, qui est attribuable à la pauvreté. Il calcule également les pertes économiques engendrées par le chômage, le sous-emploi, et le faible niveau de scolarité et de compétences qui sont imputables à un faible revenu. Trois catégories de coûts sont ainsi analysées :

- les coûts qui s'appliquent au **traitement** des symptômes et des conséquences de la pauvreté, en particulier les coûts pour les systèmes de santé et de justice pénale, ainsi que les coûts de l'aide sociale;
- les coûts de la **pauvreté transmise d'une génération à l'autre**, soit des coûts futurs que la société paiera pour les enfants actuellement en situation de pauvreté qui vivront la même situation de pauvreté que leurs parents à l'âge adulte;
- les coûts de **renonciation**, soit des coûts dus à un manque à gagner des personnes en situation de pauvreté. Ils comprennent aussi des coûts que la société paie pour avoir failli à s'attaquer aux déterminants de la pauvreté.

Les coûts de renonciation permettent de mesurer la perte des biens auxquels on renonce en affectant les ressources disponibles à un usage donné (on retrouve aussi dans la littérature l'expression « coûts d'option », qui est la traduction de *opportunity costs*). Ces coûts sont toujours établis selon la valeur de ce à quoi on renonce. Il s'agit d'un manque à gagner causé par la renonciation à une possibilité considérée comme la meilleure après celle qui a été choisie.²

L'auteur conclut que l'Ontario pourrait, en éliminant la pauvreté, économiser entre 32,2 et 38,3 milliards de dollars, soit entre 5,5% et 6,6% de son produit intérieur brut (PIB) en 2007.

Une étude récente des coûts de la pauvreté en Colombie-Britannique, qui a également appliqué, bien que partiellement, le modèle de Laurie, arrive à des résultats moins élevés (Ivanova, 2011). L'auteure estime ces coûts entre 8,1 et 9,2 milliards de dollars à l'échelle de cette province, soit entre 4,1% et 4,7% de son produit intérieur brut (PIB) en 2008. Cela s'explique du fait que l'auteure reproduit presque fidèlement les mêmes calculs pour les coûts de traitement (sauf les coûts d'aide sociale) et les coûts de renonciation. Elle laisse aussi de côté les coûts de la pauvreté transmise d'une génération à l'autre du fait qu'il s'agit de coûts pour le moyen ou le long termes. Elle estime pourtant ces coûts selon les mêmes hypothèses que Laurie (entre 20% et 25% des enfants n'échapperont pas à la pauvreté de leurs parents) et elle reconnaît qu'il importe d'en tenir compte dans une modélisation

2. Par exemple, il est possible de quantifier un manque à gagner pour une personne qui retarde son entrée sur le marché du travail en poursuivant des études. Elle peut décider d'accepter ce manque à gagner en misant sur le fait que ses études lui permettront vraisemblablement de le combler.

des coûts de la pauvreté, ainsi que d'autres coûts plus difficiles à quantifier (ex. : la qualité de vie dans des quartiers, la polarisation accrue, la perte de cohésion sociale). Elle préfère toutefois ne pas les inclure dans son tableau d'ensemble, du fait que les coûts véritables pourraient être sous-estimés.

À Calgary, en 2004, une estimation des coûts externes de la pauvreté a été également réalisée par Shiell et Zhang (2004). Les coûts externes de la pauvreté représentent les sommes engagées par des personnes autres que celles qui vivent en situation de pauvreté. Basée sur des données disponibles sur les systèmes de santé et d'éducation, la justice pénale, ainsi que l'aide sociale et les autres programmes sociaux, les auteurs tentent de déterminer l'impact de la pauvreté sur le reste de la société au delà des personnes qui sont en situation de pauvreté. L'estimation se base aussi sur des hypothèses dans le cas où des informations ne sont pas utilisables ou disponibles. L'étude ne considère pas les prestations d'aide sociale comme des coûts, car elles constituent un simple transfert de fonds d'une entité ou d'un groupe à l'autre. Par contre, elle tient compte des coûts occasionnés par l'administration et le financement du soutien du revenu, car, sans pauvreté, ceux-ci n'existeraient pas. L'étude conclut que la pauvreté à Calgary coûte au moins 8 millions de dollars par année à la société en frais liés aux soins de santé et pour l'éducation. Le coût pourrait, selon les auteurs, dépasser 50 millions de dollars annuellement en supposant que la pauvreté a des effets sur d'autres secteurs de l'économie.

Le Conseil national du bien-être social (CNBES) a tenté de déterminer les coûts sociaux de la pauvreté (CNBES, 2001). Le rapport passe en revue certains impacts de la pauvreté dans les domaines de la santé, de la justice, des droits de la personne et du développement humain, du travail et de la capacité productive, ainsi que du développement des enfants. Il expose une bonne vision d'ensemble de l'étendue des coûts de la pauvreté, sans toutefois les quantifier. Le CNBES a également publié en 2010 des recensions bibliographiques sur le thème (CNBES, 2010a et 2010b).

Les auteurs d'une étude publiée en 2007 par le Center for American Progress, estiment que, pour les États-Unis, les coûts associés à la pauvreté des enfants s'élèvent à au moins 500 milliards de dollars par an par suite de l'augmentation de la criminalité, des pertes économiques et du fait que les enfants en situation de pauvreté risquent d'être en mauvaise santé à l'âge adulte (Holzer, Schanzenbach, Duncan et Ludwig, 2007). Ces coûts représentent près de 4% du PIB américain. Pour évaluer les coûts de la pauvreté des enfants, les auteurs se basent sur des études qui ont observé des corrélations statistiques entre le fait que les enfants aient grandi dans des familles en situation de pauvreté, et leur revenu, leur propension de commettre un crime et leur qualité de vie à l'âge adulte (Ludwig et Sawhill, 2006; Duncan, 2006). Les auteurs ont qualifié leurs hypothèses de « modérées ».

Deux études effectuées en Grande-Bretagne ont porté sur les coûts de la pauvreté des enfants. Dans le cadre de la première étude, les coûts ont été estimés à 25 milliards de livres sterling par an, soit 2% du PIB (Hirsch, 2008). Cette étude est basée sur un modèle économique et fournit deux estimations qui, selon l'auteur, utilisent une approche prudente afin de ne pas exagérer les résultats. La première estimation illustre clairement que les enfants vivant dans des familles en situation de pauvreté sont en moins bonne santé et qu'ils ont plus de difficultés d'apprentissage. Cette situation entraîne des dépenses publiques supplémentaires de 12 milliards de livres sterling dans les services sociaux. La deuxième estimation, de 13 milliards de livres sterling, est le coût économique à long terme résultant de la perte économique et de la perte en revenus d'impôts attribuables aux enfants qui ont vécu en situation de pauvreté et qui sont maintenant parvenus à l'âge adulte. L'auteur conclut que l'élimination de la pauvreté aurait un double avantage : d'une part, la qualité de vie des familles se verrait améliorée, et, d'autre part, la société n'aurait plus à dépenser des sommes exorbitantes.

Dans le cadre de la seconde étude, les auteurs ont mis l'accent sur le coût associé au fait de grandir en situation de pauvreté (Blanden et autres, 2010). L'étude a pu être réalisée à partir de données longitudinales, c'est-à-dire que les personnes ont été jointes à plusieurs moments entre l'enfance et l'âge de 59 ans.

Dans un premier temps, les auteurs tentent d'estimer, pour le sujet qui a vécu en situation de pauvreté à l'âge de 16 ans :

- le manque à gagner pour les diverses cohortes d'âges observables (de 18-24 ans à 50-59 ans),
- les chances d'emploi,
- les revenus fiscaux non perçus par l'État.

Ce premier modèle produit une estimation qui dépasse 1 % du PIB.

Les auteurs tentent ensuite d'estimer les probabilités, pour le sujet :

- de verser dans la criminalité (coûts de 31 milliards de livres sterling),
- d'être moins en santé (données partielles qui permettent d'observer une moins bonne santé chez les sujets de 30 ans),
- de ressentir un moindre bien-être (la pauvreté à 16 ans entraîne une moindre satisfaction dans la vie).

Les données moins précises ne permettent pas aux auteurs de traduire tous ces coûts en argent, mais elles leur permettent d'affirmer que leur propre estimation, à plus de 1 % du PIB, est bien en deçà de la réalité.

D'autres études ont porté sur les coûts plus spécifiques de la pauvreté, en particulier les coûts du décrochage scolaire, du système de santé, de la criminalité et de l'itinérance. La pauvreté n'est sans doute pas toujours en cause dans les cas de décrochage ou dans la criminalité, mais elle peut être associée à ces phénomènes, en partie tout au moins.

Par exemple, dans son étude sur l'estimation des coûts du décrochage scolaire au Canada, Hankivsky (2008) présente les coûts économiques pour l'État et les particuliers qui découlent de l'abandon des études secondaires au Canada. En se basant sur des modèles économiques de calcul des coûts financiers de l'abandon des études secondaires aux États-Unis (Levin et autres, 2007; Levin, 2005) et sur un taux de décrochage de 17%³ pour la population âgée de 20 ans ou plus au Canada, l'auteure détermine les implications fiscales en matière de dépenses pour les services et les programmes sociaux, l'éducation, l'emploi et la lutte contre la criminalité, sans oublier la baisse économique et les répercussions sur la santé. L'auteure estime à 37 milliards de dollars de 2008 le coût annuel du décrochage scolaire au Canada. Elle suggère qu'une augmentation de seulement un point de pourcentage du taux de diplomation aux études secondaires générerait des économies de près de 8 milliards de dollars par année.

Les coûts du décrochage scolaire ont été également analysés dans une étude récente au Québec (Fortin, 2008). Au bout de 45 ans de vie active, le coût a été estimé à 439 000 \$ de 2008 pour un décrocheur qui n'obtient pas un diplôme d'études secondaires. Les résultats de cette étude vont dans le même sens que ce qui a été mentionné dans le rapport du Groupe d'action sur la persévérance et la réussite scolaires au Québec (2009).

L'auteur distingue deux sortes de coûts du décrochage scolaire. Il y a, d'une part, les coûts sociaux (aide sociale, santé, éducation, etc.) pour soutenir les sans-diplôme, et, d'autre part, les coûts économiques constitués par la perte économique des sans-diplôme et la perte des recettes fiscales pour le gouvernement. L'auteur mentionne que, si le taux de sans-diplôme passait de 12% (données de Statistique Canada en 2006) à 9% (taux de sans-diplôme en Ontario en 2006), le Québec percevrait 1,3 milliard de dollars de plus par année en impôt. Les résultats de l'étude sont basés sur le revenu annuel brut d'un travailleur sans diplôme d'études secondaires, qui est environ 25% moins élevé que celui d'un employé diplômé.

Dans leur étude sur les coûts du décrochage scolaire en Californie, Belfield et Levin (2007) estiment à 46 milliards de dollars les pertes économiques dues au décrochage scolaire de chaque cohorte de 120 000 personnes âgées de 20 ans qui n'a pas complété ses études secondaires. Les coûts représentent 2,9% du PIB de la Californie. Les auteurs estiment qu'au cours de sa vie active, une personne qui a un diplôme d'études secondaires gagne en moyenne 290 000\$ de plus qu'un décrocheur et paye 100 000\$ de plus en impôts qu'un décrocheur. Les auteurs suggèrent qu'une augmentation du taux de diplomation des études secondaires réduirait le taux de crimes violents de 20%, celui des crimes contre les biens de 11% et celui des crimes liés à la drogue de 12%. Les auteurs concluent que plus des deux tiers des décrocheurs auront recours aux banques alimentaires au cours de leur vie active. En outre, une personne qui a un diplôme d'études secondaires en Californie a plus de chance, dans une proportion de 68%, d'échapper à l'aide sociale qu'un décrocheur.

Une relation entre le revenu des personnes et les dépenses publiques pour la santé a notamment été observée au Manitoba (Mustard et autres, 1998). L'analyse est basée sur des données d'enquête auprès d'un échantillon de 16 627 ménages, soit 47 935 individus. Les auteurs ont observé des relations entre le revenu, selon les données du recensement de 1986 et les informations sur le Régime d'assurance-maladie du Manitoba pour l'année fiscale 1986-1987. Au Canada, le quintile qui a le revenu le plus bas compte pour près de 31% de toutes les dépenses publiques pour la santé alors que le quintile le plus riche en représente seulement 14,6%. Les résultats de cette analyse ont été appliqués par l'Institut canadien d'information sur la santé dans ses récentes estimations sur les dépenses dans le domaine de la santé. Ils ont également été utilisés dans des études sur les coûts de la pauvreté en Ontario (Laurie, 2008) et à Calgary (Shiell et Zhang, 2004).

Au Québec, dans le *Troisième rapport national sur l'état de santé de la population du Québec* (Dunnigan et autres, 2007), on a estimé qu'il y aurait environ 13 500 hospitalisations de moins chaque année si tous les jeunes de moins de 18 ans avaient les mêmes taux d'hospitalisation que le quintile des jeunes le plus favorisé. En outre, la pauvreté est associée à un risque plus élevé d'avoir un poids insuffisant à la naissance, de souffrir d'asthme ou d'otites, de faire de l'embonpoint dès l'âge de six ans, d'avoir une mauvaise santé dentaire, de vivre une grossesse à l'adolescence ou de décrocher de l'école. Le fait de grandir dans des conditions de pauvreté a trop souvent un impact important sur le développement des enfants et leur santé à l'âge adulte. Or, tous les enfants ne naissent pas égaux sur le plan socioéconomique, particulièrement lorsque les mères ont moins de 20 ans. Les calculs se basent sur plusieurs indicateurs dont l'indice de défavorisation matérielle et sociale de Pampalon et Raymond (2003). Les auteurs se limitent toutefois aux enfants de moins de 18 ans et établissent une liste des impacts de la pauvreté sur la santé des enfants sans toutefois en faire une évaluation financière.

Bien qu'il y ait une corrélation entre la pauvreté et la criminalité, aucune étude n'a établi un lien de causalité entre les deux (Bourguignon, 2001; McCollister et autres, 2010). Il faut au surplus faire la différence entre la pauvreté comme telle et les inégalités de richesse et de niveau de vie dont elle témoigne et qui, elles, ont un impact connu sur la criminalité. Des auteurs aux États-Unis (Ludwig et autres, 2001) ont conclu que le fait de donner l'occasion aux familles pauvres d'habiter dans

des quartiers moins pauvres permet de réduire le caractère violent des jeunes adolescents. D'autres chercheurs (Kaplan et autres, 1996) ont confirmé que l'incidence de la criminalité est plus élevée dans des communautés où il y a de grandes inégalités de revenu. Selon le Conseil national du bien-être social (2000), plus d'enfants défavorisés peuvent avoir des problèmes à l'école, et il a été établi qu'il y a un lien étroit entre l'échec scolaire et la probabilité de devenir un récidiviste, à tel point que, selon cette étude, le rendement scolaire pendant l'adolescence est le meilleur prédicteur de la délinquance juvénile et de la criminalité des adultes.

En se basant sur des données des recensements (1960, 1970 et 1980) sur les emprisonnements, sur des rapports (Uniform Crime Reports) du FBI sur les arrestations, ainsi que sur les données du National Longitudinal Survey of Youth (NLSY), les auteurs d'une étude aux États-unis suggèrent que l'éducation réduit significativement la probabilité d'être impliqué dans un crime (Lochner et Moretti, 2004). Les auteurs estiment que l'augmentation de seulement un point de pourcentage du taux de diplomation à l'école secondaire des hommes âgés de 20 ans à 60 ans procurerait des économies de 1,4 milliard de dollars en coûts liés à la criminalité.

Dans son rapport de 2008, la Poverty Reduction Coalition de Calgary a tenté de déterminer les coûts des accusations et des incarcérations pour non-paiement d'amendes, car plus de 20 000 personnes seraient annuellement emprisonnées pour cette raison. Les infractions recensées touchaient le non-paiement d'amendes imposées à des personnes qui n'avaient pas payé leur billet dans les transports en commun. Les auteurs estiment le coût de l'incarcération à près de 300 millions de dollars par année pour toute la province. Ce rapport offre une nouvelle perspective en supposant que les personnes incarcérées dans le cas présent le sont en raison de leur pauvreté.

3. MÉTHODOLOGIE

Dans le cadre de notre analyse, nous avons privilégié le modèle de Laurie (2008), qui propose d'examiner trois types de coûts de la pauvreté :

- les coûts qui s'appliquent au traitement des symptômes et des conséquences de la pauvreté, en particulier les coûts pour les systèmes de santé et de justice pénale, ainsi que les coûts de l'aide sociale;
- les coûts de la pauvreté transmise d'une génération à l'autre, soit des coûts futurs que la société paiera pour les enfants actuellement en situation de pauvreté qui vivront la même situation de pauvreté que leurs parents à l'âge adulte;
- les coûts de renonciation, soit des coûts dus à un manque à gagner des personnes en situation de pauvreté. Ils recouvrent aussi des coûts que la société paie pour avoir failli à s'attaquer aux déterminants de la pauvreté.

Les simulations habituellement utilisées par tous les auteurs qui se sont attaqués à cette question de l'estimation des coûts économiques et sociaux de la pauvreté comportent des limites. Elles permettent de jeter un regard partiel sur les effets bruts de la pauvreté. Toutefois, les résultats pourraient être fort différents si on était en mesure d'établir des effets nets, qui tiendraient compte notamment des changements de seuils ou de normes ou des changements de système occasionnés par des interventions publiques. Tout en fournissant des repères instructifs, ces simulations ne remplaceront pas la réalité.

Par exemple, si le revenu moyen de toutes les personnes du premier quintile de revenu pouvait rattraper celui du second quintile, une procédure d'estimation utilisée dans le modèle de Laurie, on aurait sans doute soulagé la pauvreté absolue, mais on n'aurait pas touché à la pauvreté relative. De même, on n'élimine pas la distribution par quintile : il existera toujours en effet un quintile plus pauvre, le seuil aura simplement été déplacé. Pour cette raison notamment, le modèle utilisé demeure théorique.

Il en va de même pour l'éducation. Si toutes les personnes accédaient à un niveau supérieur de formation sans modification des valeurs prévalant autour du système d'éducation, il pourrait se produire divers effets indésirables, dont une dévalorisation du diplôme. Cela ferait en sorte que d'autres critères seraient utilisés afin d'accéder à l'emploi ou de rétribuer les individus, d'où le changement de « système ». La valeur ajoutée de cette formation supplémentaire serait réduite d'autant.

Quoi qu'il en soit et malgré les limites connues, une simulation sur la base d'un modèle connu devrait permettre à tout le moins d'obtenir pour le Québec une estimation de coûts comparable à d'autres estimations tirées du même modèle.

Les données que nous avons retenues pour déterminer le revenu disponible moyen des personnes dans les unités familiales sous le seuil de faible revenu⁴ d'après la MPC sont celles de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR, 2008)⁵.

4. Le seuil de faible revenu, d'après la MPC, est l'indicateur recommandé par le Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion (CEPE) afin de suivre les situations de pauvreté sous l'angle de la couverture des besoins de base; l'indicateur a également été accepté et retenu par le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale afin de suivre les progrès ou reculs en matière de lutte contre la pauvreté.

5. Nous utilisons les données du fichier maître de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR) de 2008.

4. COÛTS DE LA PAUVRETÉ

4.1 COÛTS DE TRAITEMENT DE LA PAUVRETÉ

4.1.1 Coûts de la pauvreté pour le système de santé

Les auteurs des études qui ont porté sur la relation entre le revenu et la santé ont observé que les personnes à faible revenu sont moins en santé que les autres.

Dans le cadre de sa recension des études portant sur les effets de la pauvreté sur la santé, Phipps (2003) a déterminé deux catégories d'études, soit :

- celles qui sont menées en fonction d'une approche micro, ou individuelle, d'après laquelle l'expérience directe et personnelle de la pauvreté est associée à la santé individuelle,
- et celles qui sont menées en fonction d'une approche macro, ou sociale, d'après laquelle le fait de vivre dans une société où le revenu est réparti de façon plus inégale est associé à l'état de santé de la population.

Selon les principaux résultats des études orientées en fonction de l'approche individuelle, il existe un lien très évident et très fort entre la santé et le revenu individuel. Autrement dit, selon l'auteure, la pauvreté est à l'origine de la mauvaise santé. Même s'il ne semble pas évident de distinguer la cause de l'effet entre la pauvreté et la santé, de nombreuses corrélations statistiques permettent d'illustrer que c'est la pauvreté qui agit sur la santé dans la plupart des cas (Mullahy et autres, 2001; Benzeval et autres, 2001). Plusieurs études axées sur l'approche sociale ont aussi vérifié l'hypothèse voulant que les sociétés caractérisées par un niveau d'inégalité supérieur affichent également des résultats de santé inférieurs.⁶

Mustard et autres (1998), comme nous l'avons vu précédemment, ont également établi une relation entre le revenu et les dépenses publiques en santé. Le modèle a été appliqué dans les études sur les coûts de la pauvreté à Calgary et en Ontario (Shiell et Zhang, 2004; Laurie, 2008). Ses résultats sur la répartition des dépenses en santé au Canada selon le quintile de revenu sont présentés au tableau 1, à la page suivante.

En raison d'un manque d'informations sur la répartition des dépenses en santé par quintile de revenu au Québec, nous avons supposé que les mêmes résultats sont transposables au Québec. Nous avons appliqué cette répartition aux dernières estimations des dépenses en santé produites dans le rapport de 2009 de l'Institut canadien d'information sur la santé⁷. Pour faire nos calculs, nous avons présumé que les coûts de santé diminueraient si les revenus moyens du quintile le plus pauvre étaient élevés au niveau de ceux du deuxième quintile. Selon cette hypothèse, les dépenses du Québec en santé pourraient être réduites de 1,7 milliard de dollars annuellement, ce qui représente des économies de 6,5%.

6. Dans l'optique de la problématique des coûts socio-économiques des inégalités (distincte des coûts de la pauvreté), les chercheurs Wilkinson et Pickett (2009) ont mis en évidence une étroite corrélation entre, d'un côté, les inégalités de richesse et, de l'autre, l'espérance de vie, le niveau de littératie, le taux d'incarcération, le taux de toxicomanie, la santé maternelle et infantile et une foule d'autres indicateurs sociaux. En fait, leurs travaux montrent que plus la richesse est répartie également dans une société, plus les gens (pauvres et riches) ont des chances de bien se porter.

7. Selon le rapport de 2009 de l'Institut canadien d'information sur la santé, les dépenses publiques en santé du Québec sont estimées à près de 26 milliards de dollars en 2008.

TABLEAU 1

IMPACT DE LA RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ SUR LES DÉPENSES PUBLIQUES EN SANTÉ, QUÉBEC, 2008		
QUINTILES DE REVENU	PART DES DÉPENSES PUBLIQUES EN SANTÉ AU CANADA (%)	RÉPARTITION DES DÉPENSES EN SANTÉ AU QUÉBEC EN 2008 (EN MILLIARDS DE \$)
1 ^{er} quintile	30,9	8,0
2 ^e quintile	24,2	6,3
3 ^e quintile	16,2	4,2
4 ^e quintile	14,1	3,7
5 ^e quintile	14,6	3,8
Total	100,0	26,0

Coût estimé de la réduction des dépenses en santé selon le degré de réduction de la pauvreté

Si les dépenses du 1 ^{er} quintile sont réduites à celles du 2 ^e quintile de revenu	1,7 milliard \$, soit 6,5% des dépenses du Québec en santé
---	--

Sources : Mustard, C.A. et al. (1998); Institut canadien d'information sur la santé (2009); compilation du Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion (CEPE), octobre 2010.

4.1.2 Coûts de la pauvreté dus à la criminalité

Le lien entre le faible niveau de littératie et la criminalité a été établi dans une étude menée par Statistique Canada (2005). L'étude suggère que les niveaux de littératie des contrevenants incarcérés sont sensiblement plus faibles que ceux de la population en général. Selon le ministère de la Sécurité publique (2002), plus de 61,7% des contrevenants au Québec sont des décrocheurs. Sa mesure du taux de décrochage scolaire correspond au pourcentage de personnes qui ont abandonné leurs études avant l'obtention de leur diplôme d'études secondaires.

Les coûts de la criminalité sont très élevés au Canada. En 2002-2003, le Canada a dépensé 12,7 milliards de dollars pour les services policiers, les tribunaux, l'aide juridique, les services correctionnels pour adultes et les services de poursuites (Statistique Canada, 2006). De plus, au sein de la Division de la recherche et des statistiques du ministère de la Justice du Canada, on a estimé les coûts des préjudices causés aux victimes des crimes violents et des crimes contre les biens entre 9,8 et 35,8 milliards de dollars en 1999. En additionnant les deux types de coûts⁸, le total estimé des coûts de la criminalité varie entre 22,5 et 48,5 milliards de dollars par année.

Puisque la littératie est parfois considérée comme le meilleur prédicteur d'implication dans la criminalité, cette variable a été utilisée dans l'étude ontarienne comme un révélateur de la relation entre la pauvreté et la criminalité (Laurie, 2008).

8. En raison d'un manque d'estimations récentes des dépenses de la justice, nous avons utilisé les informations disponibles, soit celles de 1999 et de 2002-2003.

Le tableau 2, ci-dessous, présente la répartition des quintiles de littératie selon le quintile de revenu au Canada. Par exemple, la cellule qui correspond au quintile du bas des deux variables regroupe un peu plus de 8% de la population. Par contraste, la proportion des personnes qui sont dans le plus bas quintile de littératie et dans le plus haut quintile de revenu est de 0,8%.

TABLEAU 2

QUINTILES DE LITTÉRATIE	QUINTILES DE REVENU AU CANADA				
	%				
	1 ^{er} quintile	2 ^e quintile	3 ^e quintile	4 ^e quintile	5 ^e quintile
1 ^{er} quintile	8,3	5,8	3,4	1,6	0,8
2 ^e quintile	4,4	5,3	4,4	3,4	2,4
3 ^e quintile	2,5	3,9	4,8	4,9	4,0
4 ^e quintile	1,9	3,2	4,4	5,2	5,4
5 ^e quintile	1,3	2,4	4,2	4,9	7,4

Note : Tableau fondé sur des calculs à l'aide des données de l'Enquête internationale sur l'alphabétisation et les compétences des adultes de 2003 (EIACA). La littératie correspond à la maîtrise des textes schématiques. Le revenu est le revenu brut du ménage (avant impôt et transferts). Les valeurs des cellules correspondent aux pourcentages respectifs de l'ensemble des observations selon les quintiles des distributions de la littératie et du revenu. L'addition des chiffres aux diverses lignes et colonnes peut ne pas donner 20 à cause des arrondis.

Source : Statistique Canada (2007b), *Littératie et marché du travail: formation de compétences et incidence sur les gains de la population de souche*. Rapport publié dans le cadre de l'Enquête internationale sur l'alphabétisation des adultes, numéro 18, no 89-552-MWF au catalogue.

En combinant ces répartitions de littératie et de revenu avec les probabilités qu'une personne dans les quintiles de littératie soit engagée dans un crime, on obtient une nouvelle distribution des probabilités d'être impliqué dans un crime pour les personnes dans les quintiles de revenu (tableau 3, ci-dessous). Comme dans l'étude de Laurie (2008), nous avons retenu l'hypothèse d'une relation entre les quintiles de littératie et les probabilités d'être impliqué dans un crime (les détails du calcul se trouvent au point 1 des annexes).

TABLEAU 3

QUINTILES DE LITTÉRATIE	PROBABILITÉS D'ÊTRE IMPLIQUÉ DANS UN CRIME SELON LES QUINTILES DE LITTÉRATIE	QUINTILES DE REVENU				
		1 ^{er} quintile	2 ^e quintile	3 ^e quintile	4 ^e quintile	5 ^e quintile
1 ^{er} quintile	0,516	0,215	0,150	0,088	0,041	0,021
2 ^e quintile	0,258	0,057	0,069	0,057	0,044	0,031
3 ^e quintile	0,129	0,016	0,025	0,031	0,031	0,026
4 ^e quintile	0,065	0,006	0,010	0,014	0,017	0,017
5 ^e quintile	0,032	0,002	0,004	0,007	0,008	0,012
Total	1,000	0,297	0,258	0,197	0,142	0,107

Note : L'addition peut ne pas donner 1,000 à cause des arrondis.

Source : Statistique Canada (2007b), op. cit. p. 8, compilation du CEPE, août 2011.

Par la suite, nous avons appliqué les probabilités combinées au coût total de la criminalité afin d'obtenir la part qui revient à chaque quintile de revenu (tableau 4, ci-dessous).

TABLEAU 4

IMPACT DE LA RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ SUR LES COÛTS DE LA CRIMINALITÉ AU QUÉBEC (EN MILLIARDS DE DOLLARS)			
QUINTILES DE REVENU	PROBABILITÉS D'ÊTRE IMPLIQUÉ DANS UN CRIME SELON LES QUINTILES DE REVENU	COÛTS DE LA CRIMINALITÉ AU CANADA	COÛTS DE LA CRIMINALITÉ AU QUÉBEC (18,5% DES COÛTS POUR LE CANADA)
1 ^{er} quintile	0,297	6,7 - 14,4	1,2 - 2,7
2 ^e quintile	0,258	5,8 - 12,5	1,1 - 2,3
3 ^e quintile	0,197	4,4 - 9,6	0,8 - 1,8
4 ^e quintile	0,142	3,2 - 6,9	0,6 - 1,3
5 ^e quintile	0,107	2,4 - 5,2	0,4 - 1,0
Total	1,000	22,5 - 48,5	4,1 - 9,1
En augmentant le 1 ^{er} quintile au 2 ^e quintile		0,9 - 1,9	0,2 - 0,4

Note : L'addition peut ne pas donner 1,000 à cause des arrondis.

Sources : Leung, A. (2004), Statistique Canada (2006), compilation du CEPE, août 2011.

Enfin, en élevant le plus bas quintile au quintile suivant, nous pouvons déterminer la réduction des coûts de la criminalité associée. Puisque le Québec représente 18,5% (voir le point 2 de l'annexe) de l'ensemble des crimes commis au Canada, ses économies induites des coûts de la criminalité se situeraient entre 200 millions et 400 millions de dollars annuellement.

À certains égards, ces coûts sont possiblement sous-estimés, car nos calculs se basent sur des coûts directs et non indirects de la criminalité. À titre d'exemple, les statistiques sur la criminalité sous-estiment le nombre de crimes du simple fait qu'il y a des crimes non rapportés. De plus, les effets psychologiques sur les victimes de crimes tels que la violence familiale et la maltraitance envers les enfants ne font pas partie de l'estimation.

4.1.3 Coûts des programmes d'assistance sociale

L'assistance sociale au Québec compte trois programmes :

- le Programme d'aide sociale qui vise à accorder une aide financière de dernier recours aux personnes qui ne présentent pas de contraintes à l'emploi;
- le Programme de solidarité sociale qui vise à accorder une aide financière de dernier recours aux personnes qui présentent des contraintes sévères à l'emploi;
- le Programme alternative jeunesse.

Selon le rapport annuel de gestion du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (2009b), ces programmes ont coûté 2,8 milliards de dollars au gouvernement du Québec en 2008-2009. Puisque les revenus du premier quintile sont constitués en grande partie de transferts gouvernementaux, notamment l'assistance sociale, si les revenus de ce quintile étaient relevés au niveau du quintile suivant, le Québec économiserait en principe le même montant (2,8 milliards) d'aide financière dépensé annuellement en sécurité du revenu. On constate toutefois ici une des limites du modèle avec cette simulation du passage du premier au deuxième quintile, où l'on ne précise pas d'où proviendrait l'amélioration du revenu. De plus, une proportion appréciable des personnes avec des contraintes sévères à l'emploi aura vraisemblablement toujours besoin d'un soutien collectif.

4.1.4 Autres coûts sociaux de la pauvreté

D'autres coûts, constitués surtout d'investissements gouvernementaux dans des mesures de lutte contre la pauvreté, pourraient être estimés, mais le fait de préciser la part attribuable à la pauvreté exigerait des études sectorielles plus approfondies, ce qui dépasse l'objectif poursuivi ici.

Diverses dépenses publiques peuvent être considérées comme des coûts de la pauvreté, dans l'accès à l'emploi ou le logement social, mais il faudrait faire attention de ne retenir que la part visant à soulager ou à combattre la pauvreté. On peut également présumer que les subventions à l'endroit des organismes communautaires constituent aussi un coût de la pauvreté, mais afin d'estimer la portion de ces coûts qui est attribuable à la pauvreté, il faudrait pouvoir distinguer parmi les organismes ceux qui ont pour objectif de combattre la pauvreté dans le cadre de leur mandat, en tout ou en partie. En effet, ces organismes ont plusieurs objectifs et ils œuvrent dans de nombreuses sphères d'intervention : défense des droits, alphabétisation, cuisines collectives certes, mais aussi dans la sphère des services sociaux et de santé (sans considération de la situation de pauvreté), la sphère socioculturelle, etc.

Sans être exhaustif, il faudrait examiner de plus près les dépenses effectuées dans divers champs d'intervention, qui ont tous été mentionnés dans le Plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale 2010-2015 (2010), et qu'il ne faudrait pas comptabiliser en double : l'accès à l'emploi, la santé et les services sociaux (programmes spécifiques à l'endroit des personnes ou des familles démunies), le logement social (programmes d'accès au logement à coût réduit pour les personnes et les familles en situation de pauvreté), la prévention de la pauvreté par l'éducation (dans le cadre, par exemple, de la Stratégie d'intervention en milieu défavorisé), les mesures fiscales pour les ménages à faible revenu (crédit d'impôt pour solidarité), l'appui aux organismes communautaires, le soutien aux initiatives autochtones. Même s'il s'agit là d'une piste de recherche potentielle afin de compléter l'estimation, comme cet aspect ne fait pas partie de l'étude de référence, nous ne tiendrons pas compte ici des montants indiqués dans le Plan d'action gouvernemental.

4.2 COÛTS DE LA PAUVRETÉ TRANSMISE D'UNE GÉNÉRATION À L'AUTRE

Ces dernières années, on a prêté une attention particulière à la pauvreté des enfants au Canada du fait que la pauvreté comporte une dimension transmissible. Selon une étude canadienne, la probabilité que les enfants héritent du statut économique de leurs parents varie entre 20 % et 25 % (Fortin et Lefebvre, 1998).

Par ailleurs, des auteurs ont observé, dans le cadre de leurs études, qu'il y a un lien entre la pauvreté et le décrochage scolaire (Kherroubi et autres, 2004, Demers, 2005; Statistique Canada, 2005; Esterle-Hedibel, 2006; Groupe d'action sur la persévérance et la réussite scolaire au Québec, 2009).

4.2.1 Coûts individuels de la pauvreté des enfants

En 2008, le Québec comptait près de 138 000 enfants de moins de 18 ans (9,2%) qui vivaient sous le seuil de faible revenu d'après la MPC. En supposant que 20 % à 25 % d'entre eux, soit 27 600 à 34 500 enfants, vivront dans la pauvreté à l'âge adulte, leur revenu disponible moyen ne serait que de 10 917 \$ par an sur la base des revenus actuels (tableau 5, ci-dessous).

Par contre, si ces enfants pouvaient ne pas se retrouver dans la même situation que leurs parents en augmentant leur niveau de scolarité et, par conséquent, gagner un revenu disponible au moins équivalent à celui du deuxième quintile, ils disposeraient d'un revenu additionnel global variant entre 391 et 488 millions de dollars par an.

En augmentant le taux de diplomation de ces enfants à 80 %, comme le recommande le Groupe d'action sur la persévérance et la réussite scolaires au Québec (2009), il est possible que les enfants en situation de pauvreté aient, à l'âge adulte, un revenu moyen similaire à celui de l'ensemble de la population. En pareil cas, leur revenu disponible total augmenterait de 718 à 890 millions de dollars par an. Ces gains sont des gains individuels qui profiteraient aussi à l'économie du Québec.

4.2.2 Coûts sociaux de la pauvreté des enfants

La pauvreté des enfants est également accompagnée d'un manque à gagner pour la société québécoise. Celui-ci est constitué essentiellement par des revenus d'impôts que le gouvernement du Québec pourrait percevoir si les enfants vivant en situation de pauvreté s'affranchissaient de la pauvreté au cours de leur vie active.

En augmentant le niveau de scolarité des 20 % à 25 % d'enfants qui sont susceptibles de vivre en situation de pauvreté à l'âge adulte, le Québec pourrait voir ses revenus augmenter de 72 millions à 90 millions de dollars annuellement. Le coût total de la pauvreté transmise à la génération suivante ainsi estimé se situe entre 790 millions à près d'un milliard de dollars par an.

TABLEAU 5

IMPACT DE LA RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ DES ENFANTS, QUÉBEC, 2008		
	REVENU DISPONIBLE (\$)	IMPÔT PROVINCIAL (\$)
Revenu disponible moyen des personnes dans des unités familiales en situation de faible revenu d'après la MPC	10 917	0
Revenu disponible moyen de la MPC par quintiles		
1 ^{er} quintile	12 578	0
2 ^e quintile	25 072	584
3 ^e quintile	36 705	2 610
4 ^e quintile	53 314	6 146
5 ^e quintile	96 328	17 075
Estimation des économies dues à la réduction de la pauvreté des enfants		
Si le revenu disponible moyen des personnes en situation de faible revenu augmente à celui du 2 ^e quintile	(25 072 - 10 917) x 27 600 à (25 072 - 10 917) x 34 500 = 391 à 488 millions	(584 - 0) x 27 600 à (584 - 0) x 34 500 = 16 à 20 millions
Si le taux de diplomation augmente à 80 %	(36 705 - 10 917) x 27 600 à (36 705 - 10 917) x 34 500 = 718 à 890 millions	(2 610 - 0) x 27 600 à (2 610 - 0) x 34 500 = 72 à 90 millions
Total	718 - 890 millions	72 - 90 millions

Note : La simulation est basée sur l'hypothèse que, des 138 000 enfants en situation de faible revenu d'après la MPC en 2008, 20 % à 25 % de ce groupe se trouve toujours en situation de faible revenu à l'âge adulte : 20 % de 138 000 = 27 600; 25 % de 138 000 = 34 500.

Source : Statistique Canada, Enquête sur la dynamique du travail et du revenu, 2008; compilation du CEPE, août 2011.

4.3 COÛTS DE RENONCIATION DE LA PAUVRETÉ

L'un des plus grands coûts de la pauvreté est le coût de renonciation individuel des personnes de 18 à 64 ans⁹ dans des unités familiales qui se retrouvent sous le seuil de faible revenu d'après la MPC. Laurie, dans ce cas précis, avait utilisé toute la population du premier quintile, là où nous avons préféré – par analogie avec son modèle, mais en nous en éloignant légèrement – ne retenir que le nombre de personnes en situation de faible revenu d'après la MPC. Ce choix a l'avantage de ne pas surestimer les coûts de renonciation, du fait que ce ne sont pas toutes les personnes du premier quintile qui sont aussi à faible revenu. Ce nombre de personnes était estimé à près de 567 000 en 2008, soit 11,3% (Statistique Canada, 2010b). Nous estimons ainsi combien la situation de pauvreté de ces personnes leur coûte et combien elle coûte à la société québécoise.

4.3.1 Coûts individuels de renonciation de la pauvreté des personnes dans les unités familiales

Ces coûts individuels sont des coûts supportés par les personnes en raison de leur situation de pauvreté. Pour les estimer, nous suivons la même approche que celle que nous avons utilisée précédemment. Nous avons d'abord élevé le revenu disponible moyen (10 917 \$) des personnes dans des unités familiales sous le seuil de faible revenu d'après la MPC au revenu disponible moyen du deuxième quintile (25 072 \$, soit une différence de 14 155 \$ X 567 000), ce qui donne un impact économique de 8,0 milliards de dollars. Afin de compléter à l'aide d'une autre estimation, nous avons ensuite augmenté le revenu disponible moyen du premier quintile (12 578 \$) à celui du deuxième quintile (25 072 \$, soit une différence de 12 493 \$ X 567 000), l'impact économique cette fois est de 7,1 milliards de dollars (tableau 6, ci-dessous).

Ces calculs sous-estiment sans doute les coûts individuels de la pauvreté, car les personnes qui font partie d'unités familiales sous le seuil de faible revenu ou dans le premier quintile auraient des revenus inférieurs aux montants qui sont considérés ici, soit respectivement 10 917 \$ et 12 578 \$ en moyenne, si elles ne pouvaient compter sur les revenus d'assistance sociale. Ceux-ci, qui représentent une somme de 2,8 milliards de dollars en 2008, sont des revenus de transfert et non de marché. En conséquence, la hausse des revenus de marché associée à une élimination de la pauvreté, telle qu'elle est mesurée ici, devrait être supérieure de 2,8 milliards de dollars. Les coûts individuels de la pauvreté se situeraient donc entre 9,9 et 10,8 milliards de dollars par année.

9. Nous tenons compte de la population en âge de travailler. Toutefois, les personnes âgées de 15 ans à 17 ans ne sont pas ici prises en compte, car elles font l'objet de la section 4.2.

TABLEAU 6

IMPACT DE LA RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ DES PERSONNES DANS DES UNITÉS FAMILIALES, QUÉBEC, 2008		
	REVENU DISPONIBLE (\$)	IMPÔT PROVINCIAL (\$)
Revenu disponible moyen des personnes dans des unités familiales en situation de faible revenu d'après la MPC	10 917	0
Revenu disponible par quintiles		
1 ^{er} quintile	12 578	0
2 ^e quintile	25 072	584
3 ^e quintile	36 705	2 610
4 ^e quintile	53 314	6 146
5 ^e quintile	96 328	17 075
Estimation des économies dues à la réduction de la pauvreté des personnes dans les unités familiales		
Si le revenu disponible moyen des personnes en situation de faible revenu d'après la MPC est augmenté à celui du 2 ^e quintile	(25 072 - 10 917) x 567 000 = 8,0 milliards	(584 - 0) x 567 000 = 0,3 milliard
Si le revenu disponible moyen du 1 ^{er} quintile est augmenté à celui du 2 ^e quintile	(25 072 - 12 578) x 567 000 = 7,1 milliards	(584 - 0) x 567 000 = 0,3 milliard
Sous-total	7,1 - 8,0 milliards	0,3 milliard
Assistance sociale	2,8 milliards	
Total	9,9 - 10,8 milliards	0,3 milliard

Sources : Statistique Canada, Enquête sur la dynamique du travail et du revenu, 2008; compilation du CEPE, août 2011.

4.3.2 Coûts sociaux de renonciation des personnes dans les unités familiales en situation de pauvreté

Non seulement la pauvreté entraîne des coûts de renonciation pour les personnes dans des unités familiales en situation de pauvreté, mais elle en occasionne également pour la société. Ceux-ci sont composés principalement des revenus d'impôt que le gouvernement perd en raison de la pauvreté. Pour les 567 000 personnes dans des unités familiales en situation de pauvreté, le gouvernement du Québec perd plus de 300 millions de revenus d'impôts chaque année (colonne 3 du tableau 6, ci-dessus).

Le coût total de renonciation est donc estimé entre 10,2 et 11,1 milliards de dollars par année.

4.4 LE COÛT GLOBAL DE LA PAUVRETÉ AU QUÉBEC

Le tableau 7, ci-dessous, donne le total des coûts de la pauvreté estimés dans cette analyse. Ils sont scindés en coûts individuels et sociaux.

TABLEAU 7

COÛT TOTAL DE LA PAUVRETÉ AU QUÉBEC, 2008 (EN MILLIARDS DE DOLLARS)

TYPES DE COÛTS	COÛTS INDIVIDUELS	COÛTS SOCIAUX	TOTAL	% DU PIB
Coûts de traitement		4,7 - 4,9	4,7 - 4,9	1,7 - 1,8
Système de santé		1,7		0,6
Criminalité		0,2 - 0,4		0,07 - 0,1
Transferts (assistance sociale)		2,8		1
Sous-total		4,7 - 4,9	4,7 - 4,9	1,7 - 1,8
Coûts transmis d'une génération à l'autre	0,7 - 0,9	0,07 - 0,09	0,8 - 1,0	0,3 - 0,4
Coûts de renonciation	9,9 - 10,8	0,3	10,2 - 11,1	3,8 - 4,1
Total	10,6 - 11,7	5,1 - 5,3	15,7 - 17,0	5,8 - 6,3

Source : Compilation du CEPE, août 2011.

Toutefois, les investissements nécessaires pour réduire la pauvreté ne sont pas estimés. À ce qui est déjà dépensé pour combattre la pauvreté, combien de milliards supplémentaires devrait-on ajouter pour faire fléchir de façon significative le taux de pauvreté? À quoi ceux-ci devraient-ils être affectés en matière de transferts et de services? Il faudrait aussi sans doute mieux connaître les choix faits par les pays où les taux de pauvreté sont les plus faibles en considérant toutefois que les comparaisons sont imparfaites, puisque les contextes et les possibilités économiques sont très variables d'un pays à l'autre. À l'inverse, on pourrait aussi vouloir se comparer avec des pays qui n'investissent pas et qui ont des taux de pauvreté plus élevés.

Cette question est importante non seulement en soi, mais aussi parce que le choix des moyens a une influence sur les coûts de la pauvreté. En effet, dans la présente société, les interventions qui ne se traduisent pas par une augmentation de la participation des personnes en situation de pauvreté au marché du travail ne permettent pas de réduire les coûts de renonciation, lesquels représentent les deux tiers des coûts de la pauvreté selon les résultats de l'analyse.

Retenons aussi que la méthode utilisée n'inclut pas les coûts individuels et sociaux résultant de l'incapacité de faire les économies nécessaires pour assurer sa retraite, ce qui a des impacts sur la quantité de revenu disponible après 65 ans et sur la composition de ce revenu. En d'autres termes, le modèle ne tient pas compte des coûts du soutien du revenu accordé aux personnes âgées par le régime fédéral de sécurité de la vieillesse.

5. CONCLUSION

Nous avons ici appliqué pour le Québec le modèle d'estimation des coûts de la pauvreté, développé par Laurie (2008). L'application du modèle tient compte des sources de données disponibles. Les résultats de l'analyse suggèrent que, sur les dimensions évaluées, la pauvreté coûte à l'ensemble de la société québécoise entre 15,7 et 17,0 milliards de dollars annuellement, soit entre 5,8% et 6,3% du PIB réel. Les seuls coûts sociaux sont estimés à plus de cinq milliards de dollars par an.

La simulation retenue permet simplement de voir que si toutes choses étaient égales par ailleurs, sans tenir compte des changements de seuils ou de normes, ni des effets de système générés par une intervention publique visant à soulager ou à combattre la pauvreté, certains coûts sont inhérents à la pauvreté. Les coûts en question permettent, sur une base théorique, de jeter un regard partiel sur les effets bruts de la pauvreté, et non sur leurs effets nets lorsque confrontés au test de la réalité.

Malgré des informations éloquentes de sources différentes, les coûts économiques et sociaux de la pauvreté n'ont pas encore été établis d'une façon scientifique au Québec, ni ailleurs dans le monde, et pourraient ne jamais l'être de façon vraiment satisfaisante. Il s'agit en effet d'un exercice complexe où il est impossible de tenir compte de tous les paramètres.

À cet effet, la contribution de la communauté scientifique et l'expertise citoyenne, incluant celle des personnes en situation de pauvreté, demeurent essentielles pour tenter d'aller plus loin. Nous avons déjà indiqué que parmi les pistes de recherche à suivre se trouve la nécessité d'une meilleure estimation d'un certain nombre de dépenses publiques visant plus spécialement la lutte contre la pauvreté, alors que ces dépenses sont actuellement indifférenciées. Des études plus poussées s'avèrent ainsi nécessaires afin de déterminer les coûts de façon plus exhaustive et de les quantifier de façon plus précise en perfectionnant la méthode ou grâce à de nouvelles approches. Il importe également d'estimer les bénéfices directs et indirects des interventions de lutte contre la pauvreté.



BIBLIOGRAPHIE

- AYDEMIR, Abdurrahman et Mikal SKUTERUD (2005), « Explaining the Deteriorating Entry Earnings of Canada's Immigrants' Cohorts, 1996-2000 », *Canadian Journal of Economics*, vol. 38, no 2, p. 641-672.
- BELFIELD, Clive R. et Henry M. LEVIN (2007), « The Economic Losses from High School Dropouts in California », California Dropout Research Project, project no. 1, p. 69.
- BENZEVAL, Michaela et Ken JUDGE (2001), « Income and Health: The Time Dimension », *Social Science and Medicine*, no 52, p. 1379.
- BLANDEN, Jo, Kirstine HANSEN et Stephen MACHIN (2010), « The Economic Cost of Growing Up Poor: Estimating the GDP Loss Associated with Child Poverty », *Fiscal Studies*, vol. 31, no 3, p. 289-311.
- BLOOM, Michael et Michael GRANT (2001), *Brain Gain: The Economic Benefits of Recognizing Learning and Learning Credentials in Canada*, Conference Board du Canada, 51 p.
- BOURGUIGNON, François (2001), « Crime as a social cost of poverty and inequality: a review focusing on developing countries », *Desarollo y sociedad*, septembre, p. 61-99.
- COMITÉ CONSULTATIF DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION SOCIALE (2009), *Prévention de la pauvreté persistante*, Avis au ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, Gouvernement du Québec, Québec, 41 p.
- COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES AFFAIRES SOCIALES, DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE DU CANADA (2009), *Pauvreté, logement, itinérance : les trois fronts de la lutte contre l'exclusion*, Ottawa, 324 p.
- CONSEIL NATIONAL DU BIEN-ÊTRE SOCIAL (CNBES) (2000), *La justice et les pauvres*, Ottawa, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, n° 111.
- CONSEIL NATIONAL DU BIEN-ÊTRE SOCIAL (CNBES) (2001), *Le coût de la pauvreté*, Ottawa, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, n° 115.
- CONSEIL NATIONAL DU BIEN-ÊTRE SOCIAL (CNBES) (2010a), *Le coût de la pauvreté et la valeur des investissements : Bibliographie exhaustive*, Ottawa, janvier, 34 p.
- CONSEIL NATIONAL DU BIEN-ÊTRE SOCIAL (CNBES) (2010b), *Le coût de la pauvreté et la valeur des investissements : Nos dix premiers choix dans une bibliographie exhaustive*, Ottawa, janvier, 4 p.
- CORAK, Miles et Andrew HEISZ (1998), « Comment faire son chemin dans la vie : Quelques corrélats de la mobilité intergénérationnelle du revenu au Canada », dans *Les marchés du travail, les institutions sociales et l'avenir des enfants au Canada*, Corak, M. (éd.), Ottawa, Statistique Canada, p. 71-98.

- DEMERS, Marius (2005), « La rentabilité du baccalauréat », dans *Bulletin statistique de l'éducation*, n° 32, 11 p.
- DUNNIGAN, Lise et autres (2007), *Troisième rapport national sur l'état de santé de la population du Québec : Riches de tous nos enfants – La pauvreté et ses répercussions sur la santé des jeunes de moins de 18 ans*, sous la direction d'Alain Poirier et de Marc-André Maranda, ministère de la Santé et des Services sociaux et Institut national de santé publique, 163 p.
- EBERLE, Margaret Patricia et autres (2001), *Homelessness – Causes and Effects. The Costs of Homelessness in British Columbia*, Ministry of Social Development and Economic Security, Government of British Columbia, Victoria, 110 p.
- ESTERLE-HEDIBEL, Maryse (2006) « Absentéisme, déscolarisation, décrochage scolaire, les apports des recherches récentes », dans *Déviance et Société*, vol. 30, p. 41-65.
- FRENETTE, Marc et René MORISSETTE (2005), « Will They Ever Converge? Earnings of Immigrant and Canadian-Born Workers over the Last Two Decades », dans *International Migration Review*, vol. 39, no 1, p. 228-258.
- FORTIN, Nicole et Sophie LEFEBVRE (1998), « Mobilité intergénérationnelle du revenu au Canada », dans *Les marchés du travail, les institutions sociales et l'avenir des enfants au Canada*, Corak, M. (éd.), Ottawa, Statistique Canada, p. 57-70.
- FORTIN, Pierre (2008), *Les sans-diplôme au Québec : Portrait d'ensemble*, Présentation, UQAM, Montréal.
- GREEN, David A. et Christopher WORSWICK (2004), *Entry Earnings of Immigrants Men in Canada : The Roles of Labour Market Entry Effects and Returns to Foreign Experience*, University of British Columbia, Vancouver.
- GROUPE D'ACTION SUR LA PERSÉVÉRANCE ET LA RÉUSSITE SCOLAIRES AU QUÉBEC (2009), *Savoir pour pouvoir: Entreprendre un chantier national pour la persévérance scolaire*, 67 p.
- HANKIVSKY, Olena (2008), *Cost Estimates of Dropping Out of High School in Canada*, Canadian Council on Learning, Simon Fraser University, Vancouver, 85 p.
- HATFIELD, Michael, Wendy PYPER et Burton GUSTAJTIS (2010), *Premier examen complet de la mesure du faible revenu fondée sur un panier de consommation*, Ressources humaines et Développement des compétences Canada, SP-953-06-10F, Gatineau, 88 p.
- HIRSCH, Donald (2008), *Estimating the Costs of Child Poverty*, Joseph Rowntree Foundation, York, 12 p.
- HOLZER, Harry J., Diane WHITMORE SCHANZENBACH, Greg J. DUNCAN et Jens LUDWIG (2007), *The Economic Costs of Poverty in the United States : Subsequent Effects of Children Growing up Poor*, Center for American Progress, Washington D.C., 22 p.
- INSTITUT CANADIEN D'INFORMATION SUR LA SANTÉ (2009), *Tendances des dépenses nationales de santé, 1975 à 2009*, Ottawa, 155 p.
- IVANOVA, Iglia (2011), *The Cost of Poverty in BC*, Canadian Centre for Policy Alternatives/Centre canadien des politiques alternatives, BC Office, Vancouver, 45 p.
- KAPLAN, George A., Elsie R. PAMUK, John W. LYNCH, Richard D. COHEN et Jennifer L. BALFOUR (1996), *Inequality in Income and Mortality in the United States: Analysis of Mortality and Potential Pathways*, *BMJ* 312, p. 999-1003.

- KHERROUBI, Martine, Jean-Paul CHANTEAU et Brigitte LARGUÈZE (2004), « Exclusion sociale, exclusion scolaire » dans *Les Travaux de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale, 2003-2004*, La Documentation française, Paris, p. 127-165.
- LAURIE, Nathan (2008), *The Cost of Poverty: an Analysis of the Economic Cost of Poverty in Ontario*, Ontario Association of Food Banks (OAFB), Toronto, 35 p.
- LEUNG, Ambrose (2004), *Le coût de la douleur et de la souffrance résultant des actes criminels au Canada*, Division de la recherche et de la statistique, ministère de la Justice du Canada, Ottawa, 38 p.
- LOCHNER, Lance et Enrico MORETTI (2004), « The Effect of Education on Crime: Evidence from Prison Inmates, Arrests, and Self-Reports », dans *The American Economic Review*, vol. 94, no.1, p. 155-189.
- LUDWIG, Jens, Greg DUNCAN et Paul HIRSHFIELD (2001), « Urban Poverty and Juvenile Crime: Evidence from a Randomized Housing-Mobility Experiment », dans *The Quarterly Journal of Economics*, vol. 116, no 2, p. 655-679.
- MANG, Colin (2008), « The Canada – U.S. Income Gap », Présentation, Cours *Canadian Economic Policy*. Nipissing University, Ontario.
- MCCOLLISTER, Kathryn E., Michael T. FRENCH et Hai FANG (2010), « The cost of crime to society: New crime-specific estimates for policy and program evaluation », dans *Drug and Alcohol Dependence*, vol. 108, nos 1-2, p. 98-109.
- MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE (2009a), *Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté 2004-2009 : Bilan de la cinquième année*, Gouvernement du Québec, Québec, 51 p.
- MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE (2009b), *Rapport annuel de gestion 2008-2009*, Gouvernement du Québec, Québec, 214 p.
- MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE (2010), *Plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale, 2010-2015 : Le Québec mobilisé contre la pauvreté*, Gouvernement du Québec, Québec, 55 p.
- MORISSETTE, René et Xuelin ZHANG (2001), « À faible revenu pendant plusieurs années », dans *L'emploi et le revenu en perspective*, Statistique Canada, Ottawa, n° 75001XPF au catalogue, p. 25-36.
- MULLAHY, John, Stephanie ROBERT et Barbara WOLFE (2001), *Health, Income and Inequality: Review and Redirection for the Wisconsin Russell Sage Working Group*, Russell Sage Foundation, New York City, p. 5-6.
- MUSTARD, Cameron A. et autres (1998), *Paying Taxes and Using Health Care Services: The Distributional Consequences of Tax Financed Universal Health Insurance in a Canadian Province*, Présentation à la Conférence sur l'état des niveaux de vie et de la qualité de la vie au Canada, Ottawa, Canada.
- OCDE (2000), *La littératie à l'ère de l'information : Rapport final de l'enquête internationale sur la littératie des adultes*, OCDE, Paris, 191 p.
- PAMPALON, Robert et Guy RAYMOND (2003), « Indice de défavorisation matérielle et sociale : son application au secteur de la santé et du bien-être », dans *Santé, société et solidarité*, Les Publications du Québec, Québec, p. 191-208.

- PHIPPS, Shelly (2003), *Répercussions de la pauvreté sur la santé, aperçu de la recherche*, Institut canadien d'information sur la santé, Ottawa, 32 p.
- POVERTY REDUCTION COALITION (2008), *Crimes of Desperation: The Truth about Poverty-related Crime*, United Way of Calgary and Area, Calgary, 46 p.
- ROBITAILLE, Clément, Jean-Pierre GUAY et Caroline SAVARD (2002), *Portrait de la clientèle correctionnelle du Québec 2001*, Société de criminologie du Québec pour la Direction des services correctionnels du ministère de la Sécurité publique, Montréal, 128 p.
- SCHRAMM, David G. (2006), « Individual and Social Costs of Divorce in Utah », dans *Journal of Family and Economic Issues*, vol. 27, no. 1, p. 133-151.
- SHIELL, Alan et Jenny ZHANG (2004), *The External Costs of Poverty : A Conservative Assessment – A Report to the United Way of Calgary and Area*, Centre for Health and Policy Studies, University of Calgary and Institute for Health Economics, Calgary, 35 p.
- STATISTIQUE CANADA (2005), *Indicateurs de justice pénale*, Ottawa, n° 85-227-X au catalogue, 226 p.
- STATISTIQUE CANADA (2006), *Les dépenses du système de justice*, Ottawa, nos 85-225-XIF, 85-403-XIF, 85F0015XIF, 85-211-XIF, 85-402-XIF au catalogue.
- STATISTIQUE CANADA (2007a), *Analyses du recensement de 2006*, Ottawa.
- STATISTIQUE CANADA (2007b), *Littératie et marché du travail: formation de compétences et incidence sur les gains de la population de souche*, Ottawa, n° 89-552-MIF au catalogue, no 18, 48 p.
- STATISTIQUE CANADA (2008), *Portrait de la scolarité au Canada, Recensement de 2006*, Ottawa, n° 97-560-X2006001 au catalogue, 37 p.
- STATISTIQUE CANADA (2010a), *Les lignes de faible revenu, 2008-2009*, Ottawa, n° 75F0002M au catalogue, n° 005, 35 p.
- STATISTIQUE CANADA (2010b), *Le revenu au Canada, 1976 à 2008*, Ottawa, n° 75-202-XWF au catalogue.
- WALLACE, Marnie (2009), « Statistiques sur les crimes déclarés par la police au Canada, 2008 », dans *Juristat*, Ottawa, n° 85-002-X, vol. 29, n° 3 au catalogue, 37 p.
- WILKINSON, Richard et Kate PICKETT (2009), *The Spirit Level: Why More Equal Societies Almost Always Do Better*, Allen Lane, London, 331 p.



ANNEXES

1. NOTE MÉTHODOLOGIQUE DE L'ESTIMATION DES COÛTS DE LA PAUVRETÉ DUS À LA CRIMINALITÉ

1^{re} étape : Données de la répartition des quintiles de littératie et des quintiles de revenu au Canada (tableau 2 de l'étude)

2^e étape : Poser une hypothèse fondée sur des études qui ont porté sur la relation entre la scolarisation et la criminalité.

Hypothèse : Pour les personnes dans les quintiles de littératie, la probabilité d'être impliqué dans un crime est le double de celle du quintile supérieur.

PROBABILITÉS D'ÊTRE IMPLIQUÉ DANS UN CRIME SELON LES QUINTILES DE LITTÉRATIE

QUINTILES DE LITTÉRATIE	HYPOTHÈSE	PROBABILITÉ D'ÊTRE IMPLIQUÉ DANS UN CRIME
1 ^{er} quintile	16	0,516
2 ^e quintile	8	0,258
3 ^e quintile	4	0,129
4 ^e quintile	2	0,065
5 ^e quintile	1	0,032
Total	31	1,000

Source : Compilation du CEPE, août 2011.

Nous obtenons ainsi les informations suivantes :

Les probabilités (dans la 3^e colonne) sont estimées en divisant les données de la colonne 2 par le total dans la même colonne.

3^e étape : En appliquant les probabilités d'être impliqué dans un crime pour les quintiles de littératie (2^e étape) aux répartitions de la littératie et du revenu (1^{re} étape), nous obtenons une nouvelle répartition de probabilités d'être impliqué dans un crime pour les personnes dans les quintiles de revenu (tableau 3 de l'étude).

4^e étape : Les coûts de la pauvreté dus à la criminalité sont estimés en appliquant les probabilités d'être impliqué dans un crime pour les quintiles de revenu au coût total de la criminalité.

5^e étape : Les coûts pour le Québec sont obtenus en appliquant 18,5% aux coûts pour le Canada. Les données sur la répartition de la criminalité selon les provinces sont présentées dans le tableau suivant :

2. RÉPARTITION DE LA CRIMINALITÉ, SELON LES PROVINCES, CANADA, 2009

PROVINCE	TAUX DE CRIMINALITÉ (PAR 100 000 HABITANTS)	POPULATION	TOTAL DES CRIMES	RÉPARTITION DES CRIMES (EN %)
Terre-Neuve	6 473	508 100	32 943	1,6
Île-du-Prince-Édouard	6 263	141 100	8 830	0,4
Nouvelle-Écosse	6 932	939 100	65 035	3,1
Nouveau-Brunswick	5 627	749 300	42 171	2,0
Québec	5 016	7 828 400	392 689	18,5
Ontario	4 704	13 064 900	614 749	29,0
Manitoba	9 800	1 219 600	119 755	5,6
Saskatchewan	12 694	1 029 100	130 767	6,2
Alberta	8 540	3 670 700	314 919	14,8
Colombie-Britannique	9 006	4 460 300	401 230	18,9
Canada	6 406	33 720 200	2 123 088	100,0

Notes : Population au 1^{er} juillet.

Le taux de criminalité tient compte de toutes les infractions prévues au Code criminel, sauf les délits de la route. Il exclut également les infractions relatives aux drogues et les infractions aux autres lois fédérales.

Le taux de criminalité du Canada inclut le Yukon, les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, CANSIM, tableau 051-0001.